

## Annonces officielles



### Commune d'Anniviers

#### Enquête publique

L'administration communale soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire déposées par:

- PPE la Futaie - Grimentz par Vogel SA pour la pose d'une pompe à chaleur, parcelle 559, folio 9, zone d'habitations collectives 0.50, hauteur 13.50 m, située au lieu dit Les Bouilles à Grimentz – coordonnées 2°610'252 / 1°114'001
- Etat du Valais par Kevin Epiney architecte sarl pour la démolition d'un bâtiment et réaménagement de la place, parcelle 107, folio 1 à Vissoie, zone centre village, située au lieu dit Le Village à Vissoie – coordonnées 2°611'357 / 1°118'196

Les dossiers peuvent être consultés durant les heures d'ouverture au bureau technique, route des Sampelêts 6 à Vissoie ainsi que dans le guichet communal de situation de l'objet mis à l'enquête.

Les oppositions seront adressées par pli recommandé à l'Administration communale, CP 46, 3961 Vissoie, dans les trente jours à partir de la présente publication.

Anniviers, le 27 janvier 2023  
L'Administration communale



### Commune d'Arbaz

#### Enquête publique

La Commune d'Arbaz soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire déposées par:

- Requérent/Propriétaire: 2S Building Sarl à Conthey / Bonvin Murielle Marie Denise à Blignou (Ayent)  
Auteur des plans: DBS architectes SA à Sion  
Objet: Construction de deux immeubles  
Parcelle: N° 494 et 496 - plan n°3 au lieu dit Cudre  
Coordonnées: 2°595'735 / 1°124'315  
Zone extensive du village

Les oppositions éventuelles à l'encontre de ces demandes doivent être adressées par pli recommandé, dans les trente jours dès la présente publication au bureau communal, où il peut être pris connaissance des plans déposés.

Arbaz, le 27 janvier 2023  
L'Administration communale



### Commune d'Ardon

#### Enquête publique

L'Administration communale d'Ardon soumet à l'enquête publique la demande d'autorisation de construire déposée par:

- Requérents et propriétaires: Mario et Susana Mendens à Ardon, pour le remplacement d'une pompe à chaleur, sur la parcelle no 4679, plan 19, au lieu dit Prés l'Evêque, coordonnées 2°585'885 / 1°117'700, zone à bâtir du centre du village (DS III).

Les oppositions éventuelles à l'encontre de cette demande doivent être formulées par écrit dans

les trente jours dès la présente publication au Greffe communal où il peut être pris connaissance des plans déposés.

Ardon, le 27 janvier 2023  
L'Administration communale



### Commune d'Ayent

#### Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune d'Ayent porte à la connaissance du public que M. Edward Wiley-Jones, domicilié à 1966 Ayent, route d'Anzère 70, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements: Parc. 8422 à 8427, plan 71 - Parc. 16331, plan 71 - PPE 53193, 53194, 53195 de la PB 16332, plan 71, aux Flans Enseigne: Woodland Village / Wood Restaurant Prestations: Offre à titre commercial liée aux emplacements de camping, hébergement, offre de mets et/ou de boissons avec ou sans alcool à consommer sur place, à emporter et/ou à livrer Heures d'ouverture et de fermeture: 7 h à 24 h Début de l'activité: Dès autorisation

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les trente jours dès la présente publication.

Ayent, le 27 janvier 2023  
L'Administration communale



### Commune d'Ayent

#### Enquête publique

L'administration communale d'Ayent, d'entente avec le Service de la mobilité, soumet à l'enquête publique le projet de restructuration complète de la route de Rougenan sur la route cantonale RC 533, au lieu dit Botyrette sur le territoire de la commune d'Ayent, pendant trente jours, conformément aux articles 39 et suivants de la loi sur les routes du 3 septembre 1965 (LR). D'entente avec le Service des forêts, de la nature et du paysage, arrondissement Valais central et en application de la loi fédérale sur les forêts (LFo) du 4 octobre 1991, de la loi cantonale sur les forêts et les dangers naturels du 14 septembre 2011, et de l'article 8 de l'ordonnance cantonale sur les forêts et les dangers naturels du 30 janvier 2013, le Service de la mobilité met à l'enquête publique le dossier de défrichement suivant:

Requérent: Service de la mobilité  
Lieu dit: Botyrette  
But du défrichement: restructuration de la route de Rougenan  
Surface de défrichement définitif: 56 m<sup>2</sup>  
Coordonnées centrales: 2°597'597 / 1°124'921  
Une autorisation au sens de l'art. 41c de l'Ordonnance fédérale sur la protection des eaux du 28 octobre 1998 (OEaux) et de l'art. 13 al. 8 de la loi cantonale sur l'aménagement des cours d'eau du 15 mars 2007 (LcACE) pour construction dans l'espace réservé aux eaux est également demandée.

Les plans peuvent être consultés pendant ce délai au bureau du service technique communal (Place de la Pentecôte 6 - 1966 Ayent), au Service de la mobilité Bâtiment Mutua, (rue des Creusets 5, à

Sion), ainsi qu'au Service de la mobilité arrondissement 2 - Valais central (rue de la Traversière 3, à Sion).

Les oppositions éventuelles doivent être motivées et adressées par écrit en deux exemplaires, sous pli recommandé, à l'administration communale d'Ayent dans un délai de trente jours à compter de la présente publication.

Ayent, le 27 janvier 2023  
L'Administration communale



### Commune de Chalais

#### Désaffectation des tombes au cimetière de Chalais

L'Administration communale de Chalais, en application de l'article 21 du Règlement sur les cimetières et la chapelle ardente de la Commune de Chalais, soumet à l'enquête publique la procédure de désaffectation de certaines tombes, dans les secteurs B, C, N, au cimetière de Chalais dès le 11 novembre 2022.

Toutes ces tombes ont atteint le délai légal de 25 ans exigé par le Règlement communal.

N°	Défunt	Décès
274	Micheloud-Rossier Lucie	1994
	Micheloud Léon	1997
281	Rossier Félix	1968
	Rossier Clémentine	1998
341	Perruchoud André	1983
	Perruchoud-Martin Hélène	2013
	(Urne - Convention)	
361	Zuber-Thommen Juliette	1984
	Zuber Léo	1997

Les monuments et leurs fondations, seront enlevés par la commune de Chalais dès le 11 mai 2023.

Chalais, le 27 janvier 2023  
L'Administration communale



### Commune de Chalais

#### Aménagement du territoire

##### Prolongation des zones réservées

Le Conseil municipal de Chalais rend notoire que, lors de sa séance du 12 décembre 2022, l'assemblée primaire a décidé de prolonger, pour une durée de 3 ans, les zones réservées instaurées le 31 janvier 2020, au sens des dispositions des articles 27 LAT et 19 LcAT, sur les zones à bâtir destinées à l'habitat de la partie supérieure de la commune (secteurs de Briey et de Vercorin) et sur les territoires spécifiquement délimités des zones à bâtir destinées à l'habitat des villages de Chalais et de Réchy, selon le périmètre indiqué dans le plan déposé et mis à l'enquête publique auprès de la commune en 2020.

Le but poursuivi par cette prolongation est de permettre l'adaptation du plan d'affectation des zones et de la réglementation y relative afin de mettre en œuvre le Plan directeur cantonal révisé et approuvé par le Conseil fédéral le 1er mai 2019, ainsi que les nouvelles bases légales cantonales en matière d'aménagement du territoire. A l'intérieur de cette zone, rien ne sera entrepris qui puisse entraver ou compromettre la réalisation des nouvelles prescriptions en cours d'élaboration, ainsi que le but poursuivi par la zone réservée.

La prolongation de 3 ans de ces zones réservées entre en force dès la présente publication au Bulletin officiel et sera abrogée après homologation par le Conseil d'Etat des nouvelles prescriptions.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du dossier au bureau communal durant les heures d'ouvertures officielles des bureaux, soit lundi, mercredi et vendredi de 8 h à 12 h.

Les oppositions éventuelles, dûment motivées et signées, notamment quant à la nécessité de prolonger la zone réservée, sa durée ou l'opportunité du but poursuivi par cette prolongation seront adressées par écrit [sous pli recommandé] à l'Administration communale, dans les trente jours dès la présente publication, conformément à l'art. 19 al. 3 LcAT. Le Conseil d'Etat statuera sur les oppositions (art. 19 al. 4 LcAT).

Chalais, le 27 janvier 2023  
L'Administration communale



## Commune de Chalais

### Enquête publique

L'Administration communale de Chalais soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire déposées par:

- Requérants: Crettaz Valérie et Emmanuel  
Propriétaire: Amos Pierre  
Auteur des plans: Blindenbacher Bernard architecte  
Projet: Construction d'une route d'accès et d'un chalet (2 appartements) avec couvert à voitures, places de parc, PAC int. (résidences principales)  
Parcelle: 5952, 5953, Folio: 48, Lieu dit: Brie  
Village: Vieille Route 7 et 7a, Briey  
Zone: Habitat résidentiel - chalet 0.20, aire forestière et friches-pierriers-incultes  
Coordonnées: 2.606.220 / 1.123.300  
Dérogation: Zone réservée
- Requérants et propriétaires: Rodier Madeleine et Briguet Alexandre  
Auteur des plans: Atelier d'architecture Jean-Michel Darioli  
Projet: Isolation périphérique avec changement partiel de teintes, assainissement chauffage gaz par PAC  
Parcelle: 3793, Folio 29, Lieu dit: Galley  
Village: Rte de Grône 49, Réchy  
Zone: extension village 0.60  
Coordonnées: 2.603.935 / 1.123.190
- Requérant et propriétaire: Charbonnet Nicolas  
Auteur des plans: Charbonnet Nicolas  
Nature du projet: Ouverture de 2 fenêtres et remplacement partiel balustrade balcon, en façade Nord Est  
Parcelle: 3000, Folio: 21, Lieu dit: Les Liches  
Village: Rte du Bisse 46, Vercorin  
Zone: habitat résidentiel-chalet 0.25  
Coordonnées: 2.606.670 / 1.122.305  
Dérogation: Zone réservée

Les plans peuvent être consultés au centre administratif communal de Chalais les jours d'ouverture des bureaux, soit lundi, mercredi et vendredi de 8 h à 12 h.

Les oppositions ou observations éventuelles doivent parvenir à l'Administration communale, par écrit, sous pli recommandé, dans les trente jours qui suivent la présente publication.

Chalais, le 27 janvier 2023  
L'Administration communale



## Commune de Champéry

### Enquête publique

L'Administration communale soumet à l'enquête publique, durant un délai de trente jours dès la présente publication, le dossier suivant:

- Requérant: Prysme Architecture Sàrl au nom de Monsieur Evariste Berney, Chemin des Fieux 5b, 1893 Muraz  
Situation: Parcelle n° 800, folio n° 15, au lieu dit Rumières  
Coordonnées 2'556'375/1'114'855  
Zone de chalets A et zone réservée  
Dossier déposé le 28 décembre 2022  
Objet: Installation d'une pompe à chaleur extérieure

Les intéressés peuvent prendre connaissance du dossier et des plans au bureau communal pendant les heures d'ouverture dudit bureau. Les éventuelles observations et oppositions, dûment motivées, doivent être adressées par écrit en recommandé au Conseil municipal dans les trente jours à partir de la présente publication.

Champéry, le 27 janvier 2023  
L'Administration communale



## Commune de Chippis

### Désaffectation des tombes au cimetière de Chippis

L'Administration communale de Chippis porte à la connaissance des familles intéressées que les tombes mentionnées ci-dessous seront désaffectées dès le 28 avril 2023 et soumet à l'enquête publique la procédure de désaffectation. Les bordures, les monuments et leurs fondations ainsi que les objets d'ornement garnissant les tombes concernées devront être enlevés pour le 27 avril 2023 au plus tard. Passé ce délai, l'Administration communale disposera librement des objets garnissant encore les tombes à désaffecter.

Liste des tombes à désaffecter:

N°	Défunt	Date de décès
113	ZUFFEREY Moïse	1951
	ZUFFEREY Noémie	1981
	ZUFFEREY Aloys	1982
115	METRAL Alfred-Ernest dit Candide	1976
129	WUTHRICH Léa	1948
	WUTHRICH Louiselle	1977
	WUTHRICH Georges	1986
137	REVAZ Francis	1965
	REVAZ Henriette	1983
165	THELER Guillaume	1946
	THELER Thérèse	1979
179	ZUFFEREY Marie	1971
316	CALOS Oscar	1987

Pour tous renseignements complémentaires, prière de s'adresser au secrétariat communal (tél. 027 455 13 03).

Chippis, le 27 janvier 2023  
L'Administration communale



## Commune de Chippis

### Enquête publique

L'Administration communale soumet à l'enquête publique les demandes présentées par:

- M. Armand Massy à Chippis, par le bureau Pellouchoud & Cie à Fully, pour l'installation d'une pompe à chaleur air/eau extérieure en

remplacement d'une chaudière à gaz, sis sur la parcelle n° 96, propriété de Mme Marlyse Massy, folio 1, au lieu dit Chippis, en zone résidentielle densité IBUS 1,07, coordonnées 1'125'551 - 2'607'796

- Mme Ruth Giachino-Glassey à Chippis, par le bureau Réno-Trans Sàrl à Haute-Nendaz, pour la pose d'un canal de cheminée en façade sud, sis sur la parcelle n° 900, folio 8, au lieu dit Sous le Village, en zone de moyenne densité, IBUS 0,67, coordonnées 1'125'291 - 2'607'719

Les oppositions éventuelles à l'encontre de ces demandes sont à présenter par écrit, en deux exemplaires, jusqu'au 27 février 2023, au Secrétariat communal où il peut être pris connaissance des plans déposés.

Chippis, le 27 janvier 2023  
L'Administration communale



## COLLOMBEY MURAZ

### Enquête publique

L'administration communale de Collombey-Muraz soumet à l'enquête publique les demandes suivantes:

- Mme et MM Charrière Delphine, Perrin Reynald et Joachim à Troistorrents et Val-d'Illeiez, par Architecture studio Lionel Chesaux Sàrl à Troistorrents, pour la construction de deux chalets avec chacun deux logements, garages et capteurs solaires en toitures, parcelle n° 3643, folio n° 4, au lieu dit Neyres aux Neyres, en zone habitation faible densité B, propriété de MM Reynald et Joachim Perrin, coordonnées 2'561'065 / 1'122'280.
- Swiss Global Advisor SGA Sàrl à Collombey, pour le changement d'affectation d'un module de halle, d'activité de loisirs type «Escape Game» en salon de massage, parcelle n° 2171, PPE n° 7097 et 7098, folio n° 30, au lieu dit Rosses à Muraz, en zone industrielle 1, propriété de Immoret Sàrl, coordonnées 2'561'180 / 1'126'855.
- Mme et M. Nicolas Jeanne et Michaël à Muraz, pour la construction d'un couvert de terrasse, parcelle n° 2898, folio n° 8, au lieu dit Suchaux à Muraz, en zone habitation faible densité A, propriété des requérants, coordonnées 2'560'625 / 1'125'105.
- M. Delorme Franck à Collombey, pour la construction d'un couvert, parcelle n° 3958, folio n° 15, au lieu dit Lorney à Collombey, en zone habitation faible densité A, propriété de Mme et M. Sarah et Franck Delorme, coordonnées 2'562'025 / 1'124'880. Dérogation: implantation à une distance inférieure aux dispositions légales.
- Hoirie Tagan Colette p/Mme et M. Tagan Corinne et Joël à Troistorrents, par Morisod SA Constructions à Troistorrents, pour la pose de deux fenêtres de toit, parcelle n° 1554, folio n° 20, au lieu dit Pré Léderay à Collombey-le-Grand, en zone extension village II, propriété de la requérante, coordonnées 2'562'140 / 1'125'485.

Délai d'opposition: lundi 27 février 2023

Collombey-Muraz, le 27 janvier 2023  
L'Administration communale



## Commune de Collonges

### Enquête publique

L'administration communale de Collonges soumet à l'enquête publique la demande en autorisation déposée par: